

## Etat et développements des relations Suisse-UE en un clin d'œil

### I. Etat général des relations Suisse-UE

- Lors de sa visite en Suisse, le 6 juin 2008, le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a qualifié les relations qu'entretiennent la Suisse et l'UE d'« excellentes ». Il a cependant déploré les coûts et difficultés pratiques résultant de la recherche de solutions spécifiques pour la Suisse après que les 27 se sont mis d'accord sur une solution commune.
- Cette critique à peine voilée de la « Rosinenpickerei » suisse a été suivie d'actes le 2 septembre dernier, lorsque les représentants des 27 ont refusé d'octroyer un mandat de négociation à la Commission dans les domaines de l'agriculture et de la santé.
- Dans son projet de mandat de négociation, la Commission recommandait pourtant « que les discussions en cours avec la Suisse et les accords existants dans d'autres domaines soient pris en considération » et prévoyait également d'introduire « les mêmes obligations pour la Suisse d'appliquer la législation européenne que pour les Etats membres de l'UE ». En clair : l'ancrage du principe du parallélisme et de la reprise de l'Acquis communautaire par la Suisse.
- Le refus (provisoire) d'octroi d'un mandat de négociation à la Commission peut être expliqué par les facteurs suivants :
  - Le 2 septembre correspond à la rentrée politique à Bruxelles ; les représentants des Etats membres ont demandé davantage de temps pour étudier le dossier avant une décision ;
  - Certains Etats membres, dont la présidence française, souhaitent aller encore plus loin, soit introduire un mécanisme permettant l'automatisme de la reprise du développement de l'Acquis communautaire ;
  - Enfin, il s'agit d'un signal dans le contexte du litige fiscal, l'UE attendant des résultats concrets pour cet automne.
- La prochaine heure de vérité est attendue pour le 23 septembre, date à laquelle le DFF présentera à l'état des travaux dans le domaine de la fiscalité des cantons.

### II. Développement de l'acquis bilatéral

#### Litige fiscal (Accord de libre échange de 1972)

- Il n'y a rien de nouveau à signaler sur le fond du dossier depuis la troisième et dernière réunion entre experts suisses et européens, le 8 avril dernier, à Berne.
- Malgré le « dialogue » entamé, chaque partie campe sur son argumentation juridique.
- La Suisse refuse toujours à reconnaître la notion de sélectivité, « une notion interne à l'Union européenne » ne figurant « ni dans le droit interne helvétique, ni dans l'Accord de libre-échange de 1972 ».
- On notera toutefois une certaine évolution dans le discours du Conseiller fédéral Merz, qui affirme désormais publiquement qu'il serait « naïf de rester les bras croisés en espérant que l'UE renonce à ses revendications » et que la stratégie de la Suisse doit consister à « améliorer l'acceptation de son régime fiscal par la communauté internationale », ce qui passe dans la pratique par la « mise sur les rails d'une nouvelle réforme de la fiscalité des entreprises ».
- Tout en attendant les résultats du groupe de travail "Concurrence fiscale internationale" mis sur pied par le DFE, l'UE a fait augmenter la tension d'un cran en exigeant que le principe du parallélisme soit désormais observé.
- Dans son programme de travail, la présidence française de l'UE indique qu'elle « s'efforcera de faire aboutir les négociations de la Commission sur la question de la fiscalité cantonale en Suisse. »

- Le 23 septembre, la Suisse présentera un rapport sur l'avancée des travaux à Bruxelles. Il s'agira notamment d'inviter la Commission et les 27 à davantage de patience (présentation d'une roadmap).

### **Fiscalité de l'épargne**

- Le Conseil des ministres des finances de l'UE (ECOFIN) se prononcera d'ici à la fin septembre 2008 sur un rapport d'évaluation complet de la « directive fiscalité de l'épargne ».
- Il a d'ores et déjà annoncé vouloir améliorer la gouvernance dans le domaine fiscal avec des Etats tiers (dont la Suisse) au moyen de négociations.
- L'accord bilatéral Suisse-UE sur la fiscalité de l'épargne (Bil II) se base sur la directive « fiscalité de l'épargne ». Il entrera complètement en vigueur en juillet 2011, la retenue anticipée devant atteindre à ce moment-là la barre des 35%.
- Le texte de l'accord prévoit une éventuelle révision après un délai d'observation raisonnable. Du côté suisse, on estime ainsi généralement que l'accord sur la fiscalité de l'épargne est « bétonné » jusqu'en 2012-2014.
- Une révision de la directive européenne pourrait toutefois accélérer le calendrier et provoquer une révision anticipée de l'accord bilatéral Suisse-UE. Une hypothèse catégoriquement rejetée par le DFE : « Le secret bancaire n'est pas négociable. Quiconque entend nous contraindre à le supprimer s'y cassera les dents. »

### **Libre circulation des personnes (LCP)**

- La reconduction et l'extension de l'accord de libre circulation des personnes à la Roumanie et à la Bulgarie ont été regroupées dans un arrêté fédéral unique et votées par le Parlement le 13 juin 2008.
- Plusieurs partis et associations ont lancé le référendum : la Lega, les Jeunes UDC, les Young4FUN, les Démocrates suisses, le Parti de la liberté ainsi qu'une demi-douzaine de sections UDC.
- Différentes sources concordantes indiquent que seule la moitié des signatures requises aurait pour l'instant été récoltée. Pour rappel, les Démocrates suisses ont promis de récolter 20'000 signatures, les Jeunes UDC 20'000 et la Lega 10'000.
- Le délai référendaire est fixé au 2 octobre 2008.
- En ce qui concerne la mise en œuvre des mesures d'accompagnement, les divergences entre l'UE et la Suisse (règle des huit jours, etc) n'ont pas pu être définitivement résolues lors de la réunion du comité mixte du 25 juin 2008, la Suisse estimant les critiques européennes juridiquement infondées. Assiste-t-on à la naissance du prochain litige entre Berne et Bruxelles ?

### **Schengen**

- La Suisse fait actuellement l'objet d'inspections dans le but de certifier sa « compabilité Schengen ».
- En parallèle, elle poursuit son processus d'alignement interne sur les quelque 52 nouveaux actes juridiques adoptés par l'UE depuis la signature de l'accord, dont 14 sont soumis au référendum facultatif. La Suisse dispose d'un délai maximal de deux ans pour reprendre et mettre en œuvre les développements de l'Acquis communautaire lié à Schengen.
- Des mandats de négociation ont par ailleurs été adoptés pour une contribution au Fonds pour les frontières extérieures et sur les modalités de la participation de la Suisse à l'agence Frontex (droits de vote, financement).
- A priori, une entrée en vigueur opérationnelle en deux étapes (5/6 décembre 2008 pour l'essentiel, 29 mars 2009 pour la sécurité dans les aéroports), telle que souhaitée par le Conseil fédéral, est possible. La décision finale appartient toutefois au Conseil de l'UE.

- Le Liechtenstein ne fera vraisemblablement pas partie de l'espace Schengen avant la fin 2009. Un catalogue de mesures transitoires est toutefois en cours d'élaboration. La mise en application de ces mesures doit être discutée à la fin septembre 2008.

#### « Règle des 24h »

- Après cinq rounds de négociations, la Suisse et l'UE se sont mis d'accords sur une « approche commune » permettant de résoudre les problèmes résultants de la mise aux normes anti-terroristes américaines par l'Union européenne.
- La solution envisagée supprime de facto l'annonce de marchandises jusqu'à 24 heures à l'avance aux autorités douanières de l'UE.
- Concrètement, la solution repose sur le principe que la Suisse et les Etats membres de l'Union appliquent des normes de sécurité similaires et donc que les analyses de risques et les contrôles pourraient faire l'objet d'une reconnaissance mutuelle. La Suisse obtiendrait le statut AEO (Authorized Economic Operator) ce qui la placerait de fait sur le même plan qu'un Etat membre.
- En contrepartie de cette concession communautaire, la Suisse s'engagera à soutenir l'UE dans les efforts qu'elle consent en vue d'améliorer la sécurité de ses citoyens. De plus, elle accepterait de mettre en œuvre les mesures décidées par l'UE dans le commerce avec les Etats-tiers.
- La finalisation de cet accord devrait avoir lieu le 17 septembre à Bruxelles.

### III. Nouveaux domaines d'intégration

#### Accord de libre échange agricole

- Le Conseil fédéral a décidé le 14 mars dernier d'ouvrir des négociations avec l'UE, les négociations devant être menées en parallèles avec la santé publique, les deux domaines impliquant la reprise de l'Acquis communautaire dans le domaine alimentaire.
- Tandis que les CPE ont approuvé l'ouverture de négociations, les gouvernements cantonaux la refusent, estimant qu'il n'est pas opportun aujourd'hui (c'est-à-dire dans le contexte du litige fiscal) de s'engager dans de nouveaux projets de politique européenne.
- Avant même le début des négociations, l'UDC a annoncé qu'elle combattrait un tel accord par référendum (12.02.08).
- Les milieux agricoles concernés restent quant à eux divisés : l'Union professionnelle suisse de la viande (UPSV) et Suisseporcs y sont favorables, l'Union des paysans suisses (USP), les producteurs de fruits, légumes et céréales y sont opposés.
- Un groupe de travail « mesures d'accompagnement » a été créé le 8 avril 2008. Il doit notamment fixer un montant financier de compensation pour les milieux agricoles. Ses sont attendues pour mai 2009.
- Le 2 septembre 2008, les représentants des 27 ont toutefois refusé (provisoirement) d'octroyer à la Commission européenne le mandat de négociation dont elle a besoin.

#### Electricité

- Les négociations ont débuté en novembre 2007.
- L'UE exige de la Suisse qu'elle s'aligne sur l'acquis communautaire, notamment en ce qui concerne les règles de concurrence autorisant le libre choix des fournisseurs pour les particuliers.
- Lors du deuxième round de négociations, l'UE a également proposé que la Suisse s'aligne sur la future directive sur les énergies renouvelables.
- L'objectif de la Suisse consiste quant à lui de renforcer la sécurité de l'approvisionnement.
- Un troisième round de négociation est prévu au début décembre à Bruxelles.

- Il n'est toutefois pas exclu que la progression des négociations soit ralentie en fonction des autres dossiers (litige fiscal, libre circulation des personnes, etc).

### **Concurrence**

- Lors de sa visite à Bruxelles, le 4 septembre, Doris Leuthard s'est entretenue avec la Commissaire européenne Neelie Kroes au sujet d'une collaboration accrue entre la Suisse et l'UE dans la lutte contre les cartels.
- Il s'agirait d'instaurer des mécanismes d'échange d'informations.
- L'idée d'une telle collaboration vient de Bruxelles, mais elle est également soutenue par le président de la Comco Walter Stoffel.
- Le Conseil fédéral, plutôt réservé sur la question, a mis sur pied un groupe de travail interne afin d'évaluer l'opportunité d'instaurer une telle collaboration. Des résultats ne sont pas attendus avant la fin de l'année.